



UFUTA Ambition 2024

Il s'agit de l'actualisation du projet associatif, présentée lors du renouvellement du mandat des administrateurs et exposant les grandes lignes du projet porté par le CA de l'UFUTA. L'analyse du précédent projet a permis de renforcer les éléments qui ont marché et de proposer de nouveaux éléments qui viennent s'ajouter. L'idée n'est plus de travailler par phases qui donnent l'impression qu'elle se succèdent dans le temps, mais par parties qui peuvent se passer en même temps. La deuxième partie nécessite une convention passée avec l'UFUTA qui précise les droits et obligations de chacun. Le projet se décline en deux parties :

1^{ère} Partie : Le socle. Il correspond au **cœur de ce que propose l'UFUTA : Tout est financé** par les cotisations des adhérents. C'est la norme. 3 éléments composent le socle :

1.1 - Le Fonctionnement régulier de l'UFUTA

- Déplacements et frais de repas des administrateurs (missions, CA, autres)
- Déplacement et frais de repas du Comité scientifique
- Déplacement et frais de repas des commissions (Label, projet)
- Prise en charge des prix (recherche, chardons, plumes)
- Edition de l'annuaire, du bulletin, des cahiers et **du Bilan d'activité.**
- Photocopies, impressions diverses (flyer par exemple)
- Frais postaux, fournitures, services bancaires
- Fourniture de stickers pour le logo de l'UFUTA
- Site Internet

1.2 Les services de base aux structures

- Repas de la journée des dirigeants (sur présence)
- Repas aux Assemblées générales (sur présence)
- Subvention organisation des assises, **des chardons.**
- Partage des expériences, des difficultés et diffusion
- Formation des dirigeants (droit, budget, etc...) sur demande.

1.3 Les services de base aux adhérents des structures

- Accès à des visio-conférences à travers l'UFUTA, culture partagée.**
- Voyages (Bourse aux échanges)
- Échange adhérents => interconnexion des adhérents

Cette partie est évolutive. **Il s'agit de proposer des services** à la fois aux structures adhérentes mais aussi aux adhérents de ces structures.

2^{ème} Partie : Les projets pilotés par l'UFUTA financés par les subventions ministérielles et /ou la cotisation des structures. Il y a contrat. Il est signé par l'UFUTA et les structures adhérentes. Rentre dans cette catégorie le projet de développement des structures, ainsi que l'aide financière que l'UFUTA peut apporter à ses membres. Chaque partie a des obligations réciproques :

2.1 Les obligations de l'UFUTA

- Donner une subvention à la structure signataire pour l'aider à financer son projet ou
- Un prêt pour l'aider à surmonter des difficultés temporaires.
- Accompagner le projet si nécessaire.

2.2 Les obligations de la structure signataire

- Respecter le règlement du projet lorsque ce dernier existe
- Apposer le logo UFUTA sur les cartes, site internet et tout document
- Transmettre à ses adhérents les informations UFUTA
- Rendre compte à l'UFUTA de l'utilisation de la subvention reçue
- Présenter une synthèse du projet
- Rechercher autour de soi des UTL adhérentes



Compléments au projet UFUTA ambition 2024

Le projet est basé sur une double philosophie. D'une part, la cotisation payée par les structures adhérentes est rendue sous forme de services, d'autre part **la solidarité entre les structures adhérentes**.

Ce projet associatif n'a de sens que si les structures s'impliquent dans « la vie ordinaire » de l'UFUTA. Cela passe par le partage, la diffusion des informations données par l'UFUTA au plus grand nombre,

Cela passe également par **la remontée des informations**. Par exemple, pour pouvoir établir un Bilan des activités, l'UFUTA a besoin que les structures membres acceptent de fournir les informations demandées.

Comme auparavant, la partie socle correspond aux actions de l'UFUTA financées par cette cotisation. Elle permet d'une part de financer le fonctionnement de l'UFUTA mais aussi de financer des services à la fois aux structures et aux adhérents. Le partage de la culture sous toute ses formes, initié en réponse à la pandémie, **doit devenir un élément fort de notre projet associatif**. L'UFUTA soutiendra toutes les initiatives en ce sens.

Le soutien aux projets est devenu une opportunité déjà saisie par quelques structures. Il convient d'étendre au maximum d'UTLs ce soutien.

Enfin l'UFUTA a besoin de votre concours pour toucher des UTLs non adhérentes mais susceptibles de le devenir. La proximité, les échanges entre universités peuvent être des moments où vous pouvez faire connaître l'UFUTA. Loin d'être fermé sur l'entre soi, le projet UFUTA ambition 2024 doit être un moyen de promouvoir l'ouverture.

C'est aussi dans ce sens que l'UFUTA passe des contrats de partenariat avec des entités économiques qui peuvent nous faire connaître.